

# Déclaration européenne des droits de la planète et du vivant

## Les enfants d'Europe,

Représentés par 310 enfants de 10 nationalités européennes différentes, encadrés par 27 enseignants participants,

Réunis au Parlement européen à Strasbourg le 27 novembre 2019,

Reconnaissant l'interdépendance de l'humanité et de la planète Terre comme faisant partie du même écosystème,

Considérant l'accélération de la dégradation de la biodiversité, des océans, des sols, de l'air et du climat,

Convaincu de la nécessité de respecter la vie sur Terre comme un tout indissociable dans toutes ses manifestations,

Considérant que le moment est venu pour les êtres humains de vivre en harmonie avec la Terre et avec tous les êtres vivants,

**Proclamer les droits suivants de la planète:**



### Article 1

Notre planète a le droit d'être respectée et protégée par les êtres humains.



### Article 2

Notre planète a besoin de la contribution des êtres humains pour prendre soin de sa santé et de ses équilibres écologiques vitaux.



### Article 3

Tous les êtres vivants ont le droit de vivre dans un habitat sain et paisible.



### Article 4

La diversité des espèces vivantes doit être protégée afin de préserver l'équilibre des écosystèmes naturels et de la chaîne alimentaire.



### Article 5

Notre planète a le droit de ne pas être surexploitée par les êtres humains pour satisfaire leurs besoins toujours croissants et pour alimenter une population humaine en croissance exponentielle.



### Article 6

Les animaux sensibles ont le droit au bien-être. Les espèces animales nocturnes ont le droit de vivre et de chasser librement la nuit, sans être perturbées par les pollutions lumineuses d'origine humaine.



### Article 7

Les espèces végétales, et notamment les arbres, qui produisent de l'oxygène et absorbent le CO<sub>2</sub>, ont le droit de se développer et de s'épanouir. Elles ont le droit à la photosynthèse.



### Article 8

Les forêts doivent être protégées de la déforestation sauvage. La régénération des forêts doit être assurée par leur entretien et leur reboisement.



### Article 9

L'océan, ses ressources et ses écosystèmes doivent être préservés et gérés de façon durable et responsable. L'océan a le droit de rester dans son état d'origine, clair et bleu, et d'être protégé des impacts liés au changement climatique.



### Article 10

Les ressources en eau de la planète, qui sont essentielles pour tous les êtres vivants, doivent être préservées de toute pollution.



### Article 11

Notre planète a le droit à un ciel de nuit étoilé et préservé de toute pollution lumineuse excessive.



### Article 12

Tous les êtres vivants ont le droit de respirer un air pur. La pollution de l'air doit être traitée et éradiquée.



### Article 13

Notre planète doit être préservée de l'utilisation abusive du plastique, dont les microparticules se dispersent dans les eaux, l'air et les sols et se retrouvent ainsi dans la nourriture de tous les êtres vivants.



### Article 14

Notre planète doit être préservée des déchets que les êtres humains déversent dans la nature. Elle ne doit pas être contaminée par des substances nocives et notamment par celles utilisées dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'industrie.



### Article 15

Les peuples premiers, vivant en harmonie avec la Terre et représentant ainsi un exemple pour la préservation de l'environnement, doivent être respectés, écoutés et protégés.



### Article 16

En vue de respecter les droits de la planète, les êtres humains doivent faire un usage raisonné des technologies, dans le respect de l'environnement.



### Article 17

En vue de respecter les droits de la planète, les Etats doivent adopter des politiques climatiques ambitieuses visant à contrôler les émissions de CO2 générées par les activités humaines, et notamment en matière de transports.



### Article 18

Notre planète a le droit d'être représentée pour agir en justice contre toute personne responsable de pollution excessive.